République française

DEPARTEMENT
DU RHONE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'YZERON

Séance du 09 Avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 15	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 14

DATE DE LA CONVOCATION :
03 Avril 2026

L'an deux mil vingt-six et le neuf avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : NELIAS Agnès - BAZIN Christian - LHOPITAL Stéphanie - CHARLOT Christophe - PEYNAUD Joëlle - THIEFFRY Gaëtane - MILLES Yoann - BARBIER Sébastien - GERSTER Adrien - DUMORTIER Marilyne - DECAMBRON Charlotte - BORIE Anne-Sophie - MONIER Aurélien - ANTONIALI Guillaume

Était absent : DENIZET Victoire
Secrétaire de séance : MONIER Aurélien

D/2026-043
Objet de la délibération : Election des Délégués au Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC)

Vu les articles L 5211-7, L 5211-8 et L 5212-7 du Code général des collectivités territoriales,

Madame la Maire expose à l'assemblée que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à l'élection des représentants de la commune au SAGYRC (Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières).

Elle indique qu'il y a lieu d'élire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant à ce Syndicat.

Elle rappelle que l'élection doit avoir lieu au scrutin secret uninominal à la majorité absolue. Si après deux tours, aucun candidat n'obtient la majorité absolue, il doit être procédé à un 3ème tour au cours duquel l'élection a lieu à la majorité relative, conformément à l'article 163.6 du Code des Communes et L 5212.7 du C.G.C.T.

Madame la Maire et M. ANTONIALLI se sont portés candidats.

Il est procédé aux opérations de vote. Les résultats sont les suivants :

Délégué titulaire :
Mme la Maire : 14 voix

Délégué suppléant :
M. Guillaume ANTONIALI : 14 voix

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE comme suit, les représentants de la commune au sein du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnnières :

Madame la Maire, Agnès NELIAS, en qualité de déléguée titulaire,
M. Guillaume ANTONIALI en qualité de délégué suppléant.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

MAIRIE d'YZERON (Rhône)

Aurélien MONIER Secrétaire	Monier	Agnès NELIAS Madame la Maire	

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le : 16 AVR. 2026
Publication ou notification du : 16 AVR. 2026
Publication site internet le : 16 AVR. 2026
Affichage liste des délibérations le : 16 AVR. 2026